



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 59634

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement et à la ville concernant la désaffection des Parisiens pour leur ville. Toutes les études et enquêtes effectuées montrent que, depuis plusieurs années, les familles Parisiennes quittent leur ville. Ce phénomène est, dans un premier temps, dû à la crise du logement. En effet, les parisiens consacrent près de la moitié de leur revenu au paiement d'un loyer ou d'un prêt immobilier. D'où un départ de 130 000 en dix ans du fait d'une impossibilité de se loger. La mairie de Paris, qui s'était engagée à créer 3 500 logements sociaux par an, n'en a construit que 3 550 en trois ans. Dans un second temps, cet exode est accentué par la baisse du pouvoir d'achat due à un envol des prix de l'immobilier. On assiste, depuis 1998, à une progression de 72 % du prix des logements anciens ce qui rend les grands appartements inaccessibles aux classes moyennes. Celles-ci n'ont d'autre choix, outre le remboursement de crédits insupportables, le départ de Paris. Cette chute de la démographie parisienne engendre une baisse du nombre d'élèves scolarisés en école élémentaire, ce qui a entraîné la fermeture de dizaines de classes à Paris. Aussi, il lui demande quelles mesures pourraient être mises en oeuvre afin de réduire ce phénomène d'exode des Parisiens, lequel engendrerait, à long terme, de lourdes conséquences.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59634

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement et ville

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2350